



---

Le Bâtonnier  
Le Vice-Bâtonnier

**M. le Garde des Sceaux Éric Dupond-Moretti**  
**Ministre de la Justice**  
**Hôtel de Bourvallais**  
**13 place Vendôme**  
**75001 PARIS**

*MR/IC/CDV N° 300/2023*  
*Situation du Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER*

Montpellier, le 31 mai 2023

Monsieur le Garde des Sceaux,

La situation du Tribunal Judiciaire de MONTPELLIER connaît depuis bientôt deux ans une dégradation sans précédent.

Aujourd'hui, le recours effectif au juge aux affaires familiales n'est plus assuré et la situation des familles impactées par ces dysfonctionnements devient dramatique.

Alors que le pôle famille fonctionnait de façon satisfaisante, les délais de convocation se sont considérablement allongés.

Les dates de délibérés ne sont pas respectées et les justiciables attendent en vain des semaines, voire des mois durant, sans que la décision ne soit même prorogée.

Les situations familiales se tendent, l'état psychique et affectif de chacun se dégrade faute de voir un Juge régler leur sort.

Economiquement, les familles monoparentales en attente de décision souffrent le plus.

Celles déjà exposées à la violence ne le sont que davantage.

Il a suffi d'un magistrat en congé maternité durant un an pour que la spirale de la dégradation ne s'amorce.

Les magistrats absents pour maladie ou maternité ne sont plus remplacés car les juges placés sont affectés à des postes permanents.

.../...

---

MAISON DES AVOCATS

[www.avocats-montpellier.com](http://www.avocats-montpellier.com)

14, rue Marcel de Serres - CS 49503 - 34961 Montpellier Cedex 2 / Tél. : 04 67 61 72 91 / [so@avocats-montpellier.com](mailto:so@avocats-montpellier.com)

Est-ce à dire que les femmes vont devoir choisir entre le fait d'assurer les fonctions de juge ou avoir des enfants par crainte de voir sombrer un service public essentiel en leur absence ?

En effet, faute de juge non remplacé, les affaires sont renvoyées, les dossiers répartis dans d'autres cabinets qui ne pouvaient déjà plus faire face à leur propre charge.

Dans le même temps, les personnels de greffe ont été drastiquement diminués.

Pour cinq juges aux affaires familiales la semaine dernière à MONTPELLIER, moins de deux greffiers étaient en poste.

Les notifications ne sont, par suite, plus assurées et les décisions ne sont pas rendues faute d'être dactylographiées.

Parallèlement, les auditions d'enfants se multiplient, les demandes d'ordonnance de protection également, comme le besoin de mesures urgentes à « bref délai » (formule bien impropre aujourd'hui).

Devant ce constat inquiétant et faisant face à la légitime incompréhension des justiciables, nous nous sommes enquis du nombre de magistrat et personnels de greffe supplémentaires qui pourraient être affectés à la juridiction.

Nous avons appris que deux juges aux affaires familiales en partance n'étaient pas remplacés à ce jour.

Le reste de la juridiction est dans la même situation.

La chaîne civile souffre d'un manque cruel d'effectifs et la gestion du quotidien devient de la gestion de crise permanente : devons-nous mettre en sommeil une chambre civile jusqu'à la fin de l'année ou supprimer une audience par mois pour chaque chambre ?

De quoi pouvons-nous nous amputer en causant le moins de dégâts ?

De la même manière, le fonctionnement du Conseil de Prud'hommes et l'absence pour maladie de juges départiteurs (sans qu'aucun ne soit remplacé) conduit à un allongement dramatique des délais de jugement.

Cette situation donne lieu à une multiplication des recours indemnitaires à l'encontre de l'état et place certains de nos concitoyens dans des situations matérielles, morales et administratives insolubles.

Les bonnes volontés s'épuisent.

Nous avons un besoin impérieux de juges et de personnels de greffe.

Il nous a été récemment indiqué que les juridictions les mieux dotées cette année en effectif étaient celles de la couronne parisienne, en perspective des Jeux Olympiques de 2024.

Si des mesures ont été annoncées au plan national, notre territoire se désespère de ne plus pouvoir assurer à ses citoyens le recours effectif à un juge dans des délais humainement raisonnables.

../..

Nous restons dans l'attente des solutions que la Chancellerie pourra mettre en place pour remédier à cette situation.

Nous vous prions d'accepter l'assurance, Monsieur le Garde des Sceaux, de notre plus respectueuse considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' and 'R' followed by a long horizontal stroke.

**Maxime ROSIER**  
Bâtonnier de l'Ordre

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Iris Christol' in a cursive style.

**Iris CHRISTOL**  
Vice Bâtonnier